

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 764

présenté par

M. Gouttefarde, M. Vignal, M. Zulesi, Mme Vidal, Mme Vanceunebrock, M. Claireaux,
Mme Provendier, Mme Rossi, Mme Piron, M. Ardouin, M. Testé, M. Batut, Mme Vignon,
M. Rouillard, M. Bois et M. Pellois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.